



Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de transfert de la matière fertilisante (produit simple) **OROMATE K26***

de la société

OMNIA ENTERPRISES EU B.V.

enregistrée sous le

n° 2022-2947

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante référencée ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales

Nom(s) du produit	OROMATE K26
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire d'origine	Oro Agri International Ltd
Nouveau titulaire	OMNIA ENTERPRISES EU B.V. TOWER H, LEVEL 14 ZUIDPLAIN 116 1077XV AMSTERDAM Pays-Bas
Classe - Type	Matière fertilisante – Solution à base d'acides humiques et fulviques extraits de la léonardite et de potassium.
Etat physique	Solution
Numéro d'intrant	120-2020.01
Numéro d'AMM	1200542

Le transfert est effectif à partir de la date de la présente décision.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 21/11/2022

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Marie-Christine DE GUENIN

D7F05C1BB83743A...